CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1083 **Valable du 15/03/2023 au 14/03/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/2012
Forme juridique : SARL

Capital : 10 010

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES CEDEX 538556143

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 538 556 143 00021
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 5046614

Assurance Responsabilité travaux :
MMA IARD 127648996

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
MMA IARD 127648996

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Dénomination sociale : ENTREPRISE DENOUAL MATTHIEU

1 ROUTE DE MONTOURS
SAINT ETIENNE EN COGLES
35460 MAEN ROCH

Téléphone : 02 99 95 69 71 **Fax :** 02 99 95 69 71
Portable : 06 77 38 98 67
Responsabilité légale : DENOUAL MATTHIEU GÉRANT

Responsable Technique : DENOUAL LORENE

Site internet :
E-mail : amiante@entreprise-denoual.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	38	EFF3	7 288 301	CA7
Dans l'activité	9	EFF2	1 689 777	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
1552	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 25/11/2025	15/03/2023	14/03/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 13/04/2026

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025